



PRIX RAMOGE ALAIN VATRICAN CATEGORIE COLLEGE

MODE OPERATOIRE

Ce concours s'adresse aux collégiens inscrit dans un établissement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou de la Principauté de Monaco ou de la Région Ligure).

1. CANDIDATURES

La candidature au Prix RAMOGE Alain VATRICAN peut être individuelle ou collective (groupement d'individus, ou classe de collège etc.). Le travail présenté par le(s) candidat(s) devra porter sur le sujet suivant :

« Quelles actions proposeriez-vous afin de sensibiliser les plaisanciers de la zone Ramoge à la Protection du Littoral ? »

2. PRIX

Les lauréats seront récompensés par la remise d'un Prix selon le classement obtenu suite à la délibération du Jury:

1 ^{er} PRIX :	1.600 Euros,
2 ^{ème} PRIX :	1.000 Euros

L'attribution du Prix est une contre-valeur des montants susmentionnés et qui correspondent soit au financement de voyages d'études, de stages d'études, de formations ou encore d'acquisition de matériel ou d'objets.

Ces contre-valeurs doivent être en rapport avec la réponse faite à la question subsidiaire dans le « Bulletin réponse type » et adaptées à l'identité des lauréats (individus ou collectifs).

3. MODE DE DIFFUSION

- Les établissements scolaires de la zone RAMOGE :

Les lettres d'avis de concours, accompagnées du « Règlement », du présent « Mode opératoire », du « Bulletin réponse type » ainsi que des modalités de communication tels que les affiches seront adressées aux inspections académiques de la zone RAMOGE afin d'en informer les établissements scolaires ou directement aux établissements scolaires.

4. CALENDRIER

- **Septembre 2011** : lancement du concours.

Les dossiers « Prix RAMOGE Alain VATRICAN » sont transmis auprès des responsables des inspections académiques aux fins de distribution dans les établissements scolaires concernés et les centres pédagogiques ou directement aux établissements scolaires.

le dossier est également disponible sur les sites <http://www.ramoge.org/> et au Secrétariat de la commission RAMOGE, 3 av. de Fontvieille, 98000 Monaco.

- **30 avril 2012** : date limite du dépôt auprès du Secrétariat de la Commission RAMOGE du « Bulletin réponse type » dûment rempli.

Le « Bulletin réponse type » est proposé en annexe du présent « Mode opératoire ».

- **Juin 2012** : désignation des lauréats et remise des Prix par la Commission RAMOGE.

5. PUBLICATION DES PRIX

1 publication des résultats : les lauréats seront prévenus par courrier au mois de juin.

2 publication des travaux primés : Les travaux primés seront publiés sur le site <http://www.ramoge.org/> et pourront faire l'objet d'une communication sur tout type de support.